

Conseil Municipal du 4 juillet 2016 à 18H30

Présents : M.M. Baillès, Gousmar, Bonnet, Duplan, Robert, Buffel, Métailié, Agueralde, Gaubert, Sibra, Fleury.

Absents : Tamssom, Magné, Kréher, Dabas.

Procurations : Tamssom à Duplan, Magné à Robert.

Préambule : débat sur le quorum.

M. le M. distribuera un questionnaire sur les disponibilités des élus (jour(s), heure(s)), concernant les séances du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Duplan (pour : 12, abstention : 1)

Extension et aménagement de la STEP → station d'épuration → demande de subvention

M. le M a reçu un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne touchant à la réduction des pollutions domestiques, programme 2013/2018. Les stations d'épurations font partie des opérations éligibles pouvant bénéficier d'une subvention de 70% pour les communes rurales. Notre STEP connaissant des problèmes de fonctionnement il s'agissait là d'une opportunité à saisir. C'est la raison pour laquelle M. le M. a contacté en urgence le cabinet ARRAGON afin que ce dernier prépare un dossier de demande de subvention avec un projet fiable.

Aux termes d'un devis descriptif et estimatif le montant des travaux pour l'extension et l'aménagement de la STEP s'élèverait à 644 900€ HT (773 880 € TTC) et bénéficierait d'une subvention de 420 000 €.

Au cours du débat nombreuses remarques et questions concernant cette station : la capacité en lien avec le PLU, le coût de l'entretien, la conformité, la garantie décennale, les malfaçons, le comportement des usagers etc...

M. le M. indique que l'examen de tout cela n'empêche pas de déposer un dossier avec une demande de subvention. Vote du CM pour une demande de subvention :

POUR → 11, CONTRE → 1, ABSTENTION → 1.

Approbation de la convention de participation financière spécifique avec le syndicat mixte de gestion et de valorisation de l'IPCE de Villeneuve-les-Bouloc.

Interrogations nombreuses des élus concernant le coût, le budget, les panneaux photovoltaïques... Dans l'attente d'informations VOTE REMIS A UNE DATE ULTERIEURE → POUR → unanimité.

Habilitation et nomination de deux gardes chargés de la surveillance de la voie publique.

M. le M. a recruté deux gardes particuliers pour assurer la surveillance du domaine privé de la commune + bois communaux+ voirie routière et connexe. M. le M. a également fait une demande d'agrément pour ces deux gardes auprès du Préfet. Seront défrayés pour l'essence (500 à 1000 €/an). Leur mission pour la mairie n'a rien à voir avec leur mission pour l'Association des propriétaires de

bois privés. Pour consolider les compétences et le « pouvoir » des gardes M. le M. souhaiterait également obtenir l'habilitation du Procureur de la République. Il demande pour cela l'accord du CM.
Habilitation du Procureur → Vote du CM : POUR : 2, CONTRE : 9, ABSTENTIONS : 2

Questions diverses

Communication de M. BAILLÈS, président du SI des Eaux Tarn et Girou sur les travaux 2016 programmés : Villematier, Paulhac → remplacement des conduites fragiles provoquant de nombreuses coupures.

M.BAILLÈS explique l'impact sur le haut du village de Montjoire des coupures situées à Paulhac considérant les maillages existants et l'altitude.

Autres sujets et demandes d'informations : p.m. → maison du Barry, ciment Vieille Côte, banc abribus, parc jardin GARIPUY, portail vieux cimetière, accès sécurisé à l'école, poubelle école, four boulangerie, non subvention de la C3G à l'ACCA pour le ball-trap.